

Chers Villevaudéens, Chères Villevaudéennes,

En Mars dernier, vous m'avez renouvelé votre confiance pour les 6 années à venir et je vous en remercie.

Grâce à vous, nous pouvons continuer avec mon équipe, les actions engagées depuis février 2013 sur notre village et contribuer à améliorer notre cadre de vie.

Dans cet objectif, nous poursuivons la remise aux normes des infrastructures et du patrimoine et nous continuerons également l'embellissement de notre village afin qu'il soit plus accueillant.

Nous allons intensifier nos efforts sur la sécurité routière et celle des biens et des personnes avec l'appui de la police nationale de CHELLES.

Nous porterons une attention particulière à l'avancement de nos dossiers délégués à l'intercommunalité sur les travaux d'assainissement tant attendus et la création de liaisons douces.

Mon équipe et moi-même sommes toujours à votre disposition pour améliorer votre quotidien dans l'intérêt général de notre commune.

Bien à vous
Votre Maire
P. PIAN



Finances

BUDGET COMMUNAL

Cette année le budget communal est d'un peu moins de 6 Millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement représentent environ 66% du budget global 2014 soit environ 5% d'augmentation par rapport à 2013. Elles représentent les dépenses nécessaires et récurrentes des services communaux.

Les dépenses d'investissement concernent les projets à plus ou moins long terme comme les réfections de voirie, de bâtiments communaux, achat de matériel etc.

Toutes les taxes concernant les entreprises ont été transférées le 1^{er} janvier 2014 à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF). Celle-ci nous reverse une partie de ces taxes au prorata



C'est toujours l'impatience de gagner qui fait perdre.

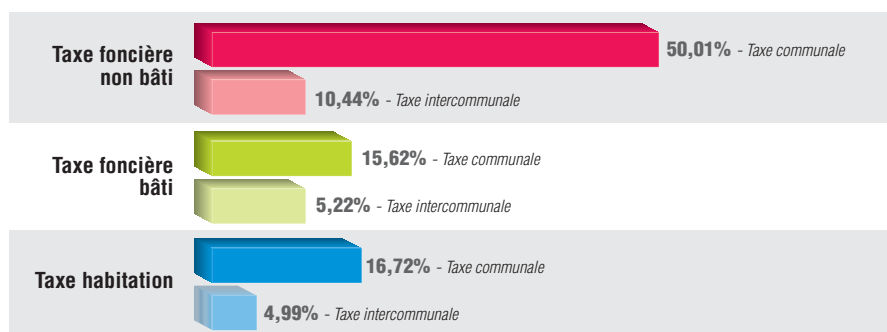
Louis XIV

des dépenses engagées par la commune et selon les compétences transférées.

Le budget de l'assainissement a également été transféré au 1^{er} janvier de cette année.

Le grand changement fiscal cette année est donc lié à l'intercommunalité. En effet pour uniformiser le taux des 37 communes membres de la CCPMF, les conseils municipaux ont voté **un taux de la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) à 0%**. Pour compenser ce taux à 0%, les autres taxes perçues par la CCPMF (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti) seront augmentées.

Le taux d'imposition des 3 taxes locales n'a donc pas changé.



La commune n'a souscrit aucun emprunt pour l'année 2014. Tous les travaux sont prévus en autofinancement.



Vie locale

LES RÉUNIONS DE QUARTIER

Comme l'an passé, la municipalité a redémarré les réunions de quartier pour être à l'écoute des attentes des habitants depuis le samedi 14 juin.

Les sujets les plus couramment abordés concernent la sécurité, l'incivilité, la vitesse, le stationnement et l'urbanisation. Sujets qui préoccupent également la municipalité qui met tout en œuvre pour trouver des solutions dans la mesure de ses moyens.

**Travaux****ZOOM SUR
LES FUTURES RÉALISATIONS**

Les travaux de voirie vont commencer le 9 juillet, ils concernent cette année les rues suivantes :

- Le chemin des Favrieux
- Rue de la Grange
- La rue de la Place
- Rue Saint-Marcel
- Le chemin de Luzancy

D'autres travaux sont également prévus cet été à l'école :

- Lasurage de la garderie et des préaux (10 020 €)
- Installation de jeux sur sol souple dans la cour des maternelles et achat de 5 bancs (8 636 €)
- Décorations sur les murs de l'école (3 950 €)

Profitant de la disponibilité de la salle des Merisiers, la 2^e tranche de travaux se fera cet été : peinture hall et sanitaires, faïence dans la cuisine et revêtement du bar (14 461 €)

A noter que le cours de tennis N°2 a été rénové par la commune en partenariat avec le Tennis Club (2 000 € chacun)

► Chemin de Luzancy

► Rue de la Place

**DATE À
REtenir****SAMEDI 06 SEPT.****Forum des Associations**Salle des Merisiers
de 14h30 à 18h00**Sécurité****MISE EN PLACE
DU DISPOSITIF
VOISINS VIGILANTS
À BORDEAUX**

Le principe consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement. Les habitants sont vigilants par rapport à ce qui se passe dans leur rue ou aux abords et solidaires vis-à-vis de leurs voisins. C'est un dispositif gratuit d'initiative citoyenne afin de réduire l'insécurité et notamment les cambriolages dans son quartier, regroupant les habitants désireux de créer une entraide solidaire.

Le souhait de la municipalité est d'étendre ce dispositif aux 2 autres hameaux.

**Environnement****RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES
DE CHIENS**

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux publics.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

**Tous ensemble respectons
notre environnement.**



- **Publication :** Mairie
27 rue Charles de Gaulle
Montjay-la-Tour - 77410 Villevaudé
Tél : 01 60 26 20 19 - Fax : 01 60 26 51 08
- **Rédaction :** Service Communication
- **Conception et réalisation :**
Studio V.GRAPH - VERGEAT Vincent
15 rue des Charmes - 77181 Courtry
Tél : 06 26 35 72 77
- **Photos :** Service Communication
- **Impression :** Solutions Graphiques
25 rue Jean Jaurès - 77410 Claye-Souilly
Tél : 01 60 26 01 46
- **Dépôt légal :** 1^{er} trimestre 2014